

**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane  
**Herausgeber:** Société de Linguistique Romane  
**Band:** 27 (1963)  
**Heft:** 105-106

**Artikel:** Communications de M. L. F. Lindley Cintra  
**Autor:** Lindley Cintra, Luis F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-399305>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Communications de M. L. F. LINDLEY CINTRA.

### I. — LES ANCIENS TEXTES PORTUGAIS NON LITTÉRAIRES. CLASSEMENT ET BIBLIOGRAPHIE

Le thème de cette semaine d'études est, dans l'histoire des études sur la langue portugaise, quelque étrange que cela puisse paraître, un thème encore nouveau. Cela ne peut surprendre d'ailleurs que ceux qui ne se sont pas encore rendu compte de la quantité d'autres domaines, dans la linguistique portugaise, pour lesquels on pourrait faire une affirmation semblable.

Le contraste avec la philologie espagnole est à cet égard évident et impressionnant. Tandis que les textes non littéraires léonais, castillans et aragonais sont devenus l'objet fréquent d'études linguistiques il y a au moins cinquante ans, il n'y a qu'un très petit nombre de textes portugais qui aient été étudiés par des linguistes. L'unique grammaire historique portugaise dans laquelle on remarque l'utilisation systématique de quelques chartes, surtout de celles qui ont été publiées dans la *Revista Lusitana* de Leite de Vasconcelos, est l'utile *Altportugiesisches Elementarbuch* de J. Huber, publié en 1933, où l'on trouve, dans la bibliographie, une section consacrée aux *Urkunden*. Les traces de l'utilisation de ces textes dans le livre de M. Williams, *From Latin to Portuguese*, Philadelphia 1938, et dans la *Grammaire Historique* de J. J. Nunes, toujours fondamentale malgré ses défauts, ne sont pas aussi nombreux que nous le souhaiterions.

Cependant, un effort remarquable dans le domaine de la publication de « documents linguistiques » (pour employer la terminologie de Menéndez Pidal, *Documentos lingüísticos de España*), a été fait pendant les premières années de ce siècle. C'est le nom d'un paléographe et historien qu'il faut bien rappeler dès maintenant à ce propos : Pedro de Azevedo. C'est lui

qui, probablement à la demande du fondateur et directeur de la *Revista Lusitana*, José Leite de Vasconcelos, entreprit dans cette revue, à partir de 1900-1901, la publication des plus anciennes chartes en portugais que ses investigations historiques lui avaient fait découvrir dans les fonds des Archives Nationales de Torre do Tombo, à Lisbonne, provenant de différents monastères. Il y publia, accompagnés de très brefs commentaires se rapportant surtout à l'orthographe, d'abord des documents du Minho (Monção 1350) (*A respeito da antiga orthographia portuguesa*, *RLu*, VI, 1900-1901, p. 261-268), et de Lisbonne, Coimbra et Estremadura (Alcoentre) (*Tres documentos em português antigo* [1281, 1281, 1309], *RLu*, VII, 1902, p. 73-75), ensuite des séries de chartes provenant des monastères de Ferreira de Aves, dans la Beira (*Documentos antigos da Beira*, *RLu*, VII, 1902, p. 59-65 et 306-307; VIII, 1903-1905, p. 35-45), de Chelas, près de Lisbonne (*Documentos portuguesas do Mosteiro de Chellas*, *RLu*, IX, 1906, p. 259-276), de Pendorada, dans la Beira (*Documentos portuguesas de Pendorada do séc. XIII*, *RLu*, XI, 1908, p. 79-95) et de Vairão, dans l'Entre Douro e Minho (*Documentos de Vairão [Século XII]*, *RLu*, XIV, 1911, p. 251-259 et *Nova leitura da Notícia de Torto*, *RLu*, XVII, 1914, p. 204-206). Il y publia encore le testament en portugais du roi Alphonse II, dont nous aurons à parler plus tard (*Testamento, em português, de D. Affonso II (1214)*, *RLu*, VIII, 1903-1905, p. 80-84) et, avec le même soin, quoique son intention fût alors différente, d'autres documents qui servaient de « preuves » à quelques articles de nature ethnographique ou historique (*Benedores e feiticeiros do tempo delrei D. Manuel*, *RLu*, III, 1895, p. 329-347, *As festas dos imperadores*, dans la *RLu*, IV, 1896, p. 134-142, *Superstições portuguesas no século XV*, *RLu*, IV, 1896, p. 197-215, 315-324, *O trovador Martin Soárez e seu filho João Martinz*, *RLu*, V, 1897-1899, p. 114-136). A la même époque, Pedro de Azevedo publiait scrupuleusement dans d'autres revues, surtout dans l'*Arquivo Histórico Português*, d'autres textes d'un très grand intérêt linguistique (par exemple, comme appendice à l'article *D. Urraca Machado, dona de Chellas*, *AHP*, III, 1905, p. 1-33 ; nous parlerons plus loin de son édition du *Livro de D. João de Portel*). Bien que ces éditions ne soient pas faites, quant à la reproduction des détails, avec les mêmes soins que les publications de documents dues à Staaff ou à Menéndez Pidal, elles méritent une grande confiance et peuvent en général être utilisées comme base d'études linguistiques. Plusieurs comparaisons avec les manuscrits me permettent de l'affirmer.

En plus de l'activité de Pedro de Azevedo dans ce domaine, il faut citer celle de Leite de Vasconcelos lui-même. Une telle matière ne pouvait rester en dehors de ses préoccupations et de sa prodigieuse capacité de travail. Il n'a pu cependant contribuer à la connaissance et à l'étude des textes non littéraires qu'avec un nombre assez réduit de contributions fondamentales. Dès 1901, dans sa « thèse pour le Doctorat de l'Université de Paris », *Esquisse d'une Dialectologie Portugaise*, il fit connaître un document qu'il avait découvert aux Archives Nationales et qui porte la date de 1193 (fonds de Vairão). En 1905, il publia dans la *Festgabe A. Mussafia* deux anciennes chartes : l'*Auto de partilhas* de 1192 et le *Testament* de 1193 (*Dois textos portugueses da Idade Média* in *Bausteine zur romanische Philologie*, Halle, 1905, p. 676-682). C'est au cours de cette année de 1905 que parurent pour la première fois ses *Textos Arcaicos (para uso da aula de Philologia Portuguesa)* comme un tirage à part de la *Revista Lusitana*. Il y présentait plusieurs chartes en latin rédigées sur le territoire portugais ou qui allait devenir portugais, et trois chartes en portugais (la même qu'il avait publiée dans l'*Esquisse*, un fragment de la *Notícia de Torto* déjà publiée par João Pedro Ribeiro et une charte inédite de 1262, provenant d'un couvent de Porto ; v. *RLu*, VIII, 1903-1905, p. 187-191). Les mêmes textes portugais et les mêmes documents latins ont été reproduits dans les éditions ultérieures de cette anthologie. On y trouve aussi une série de six textes galiciens allant du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, dont la copie avait été envoyée à Leite de Vasconcelos par A. Martínez Salazar (4<sup>e</sup> édition, p. 105-113). Mais la contribution la plus importante du savant fondateur de la dialectologie portugaise à l'étude de nos textes est sans doute son édition et commentaire du *Testament de Alphonse II*, de 1214, dans ses *Lições de Filologia Portuguesa*, publiées pour la première fois en 1911 (2<sup>e</sup> édition, Lisbonne, 1926, p. 67-100) : c'est, jusqu'à présent, l'unique essai de commentaire complet d'un des plus anciens textes portugais.

Il est juste de rappeler, à côté de ces deux noms, celui de l'érudit galicien Andrés Martínez Salazar que je viens d'ailleurs de citer rapidement à propos de sa collaboration avec Leite de Vasconcelos. Après avoir édité en 1900 l'important texte littéraire qu'est la *Crónica troyana*, il copia et publia en 1911, en raison de leur valeur linguistique, 72 documents galiciens allant du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Le volume qui les contient devait, d'après sa préface, inclure une étude de Leite de Vasconcelos qui n'a cependant jamais paru. Martínez Salazar publia d'autres documents



galiciens dans la revue *Galicia Historica* (1901-1902), sans un but aussi directement linguistique. Ses éditions semblent mériter, comme celles de Pedro de Azevedo, toute la confiance des linguistes.

Malheureusement, ce commencement d'activité autour des textes non littéraires galiciens et portugais, intéressants du point de vue philologique, s'interrompt presque complètement vers 1911 sans qu'on eût passé, excepté dans le cas du *Testament de Alphonse II*, de l'étape de l'édition à celle de l'étude des matériaux qu'ils contiennent. L'édition de nouveaux textes, avec un but linguistique, n'a elle-même été tentée, depuis 1911, qu'une seule fois, si je ne me trompe. Elle l'a été d'ailleurs avec un maximum de précautions scientifiques, inspirées par l'exemple des *Documentos lingüísticos* de Menéndez Pidal. Mais la nouvelle publication est restée regrettamment incomplète. Je parle des *Documentos antiguos de Galicia* que Margot Sponer commença à éditer en 1934 dans le dernier volume paru (vol. VII) de l'*Anuari de l'Oficina Románica de Lingüística i Literatura* de Barcelone (p. 131-192).

Cela ne veut évidemment pas dire que d'autres éditions de textes non littéraires galiciens et portugais n'aient pas été entreprises avant et après celles que j'ai indiquées. Mais ce ne sont pas des éditions en vue de l'étude linguistique des documents publiés. Quelques-unes des nombreuses éditions faites dans un but historique peuvent, malgré cela, être employées dans nos études. Je les signalerai dans le tableau d'ensemble des textes à étudier, que j'essaierai de vous présenter, en les distinguant soigneusement de celles qui sont inutilisables.

\*  
\*\*

Lorsqu'il s'agit de présenter dans leur ensemble les textes anciens non littéraires où l'on peut chercher des informations sur la langue parlée dans les différentes régions du domaine linguistique portugais, je crois qu'il est nécessaire avant tout de rappeler que ces différentes régions, en raison de leur histoire souvent très diverse, sont assez inégalement représentées par des documents : l'ancienneté des textes conservés et leur quantité diminuent très sensiblement du nord au sud (il en est d'ailleurs ainsi dans toute la Péninsule). Dans le cas particulier du domaine linguistique portugais, je crois que nous pouvons distinguer de ce point de vue deux grandes régions : le nord-ouest galicien et portugais et l'ouest jusqu'au fleuve Mondego d'une part, et, d'autre part, le nord-est portugais, l'est et le sud, en

entendant par là les régions au sud du Mondego. La première est une région depuis toujours intensément peuplée, dont seulement une zone méridionale a été un peu plus longuement dominée par les musulmans — en tout cas, elle appartenait d'une façon stable au royaume chrétien de Léon dès le XI<sup>e</sup> siècle (au X<sup>e</sup> siècle, d'une façon instable). La seconde est une région en grande partie inhabitée, soit par suite du maintien des conditions primitives, soit comme conséquence de l'invasion, et reconquise et repeuplée seulement pendant les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

La première région est représentée par des chartes à partir du lointain IX<sup>e</sup> siècle, tandis qu'on ne connaît pas de textes non littéraires rédigés à l'intérieur de la deuxième avant la Reconquête, c'est-à-dire avant le XII<sup>e</sup> siècle ou, plus précisément, pour la plupart de ce territoire, avant la deuxième moitié de ce siècle et, pour la partie la plus méridionale, avant le siècle suivant (rappelons que Lisbonne n'a été reconquise qu'en 1147 et que l'Algarve n'a été définitivement occupé qu'en 1249 : les plus anciennes chartes écrites en Algarve appartiennent aux dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle).

Il faut ajouter que, même plus tard, au moment où des chartes sont rédigées dans toutes les régions, le nombre de celles qui nous ont été transmises du nord-ouest et de l'ouest est de beaucoup supérieur à celles de l'est et du sud ; c'est une conséquence, dans la région anciennement peuplée, de l'abondance des monastères et des archives où ces chartes ont pu être conservées. J'ajouterai que c'est aussi une conséquence d'une plus grande densité du peuplement et d'un plus grand morcellement de la propriété. Dans une région où il y a beaucoup de propriétaires et de propriétés, on rédige forcément des chartes privées en grand nombre.

Quant à l'est et au sud, il faut dire que le nombre réduit de monastères d'ordres réguliers est compensé jusqu'à un certain point par l'existence des archives des ordres militaires qui ont été chargés de la colonisation d'une grande partie de cette région du Portugal.

La plupart des documents du Moyen Âge conservés dans les archives des couvents et des cathédrales portugaises aussi bien de la première que de la seconde zone — en particulier les textes antérieurs à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle — se trouvent actuellement réunis, depuis l'extinction des ordres religieux au début du XIX<sup>e</sup> siècle, dans les Archives Nationales de Lisbonne. Le nombre de ceux qui sont restés pour différents motifs dans des archives de province est très peu élevé. Toute cette documentation a rejoint, à la Torre do Tombo, les fonds des Archives Royales, ce qui devrait rendre

très aisée la recherche sur les textes inédits à intérêt linguistique. Malheureusement l'absence d'un classement convenable et d'autres difficultés d'ordre matériel rendent particulièrement difficile le travail du chercheur. La documentation galicienne est au contraire, à ce que je crois, très dispersée : une partie se trouve aux Archives Nationales de Madrid, une autre à La Coruña, et beaucoup de documents importants ecclésiastiques et privés sont toujours conservés dans les Archives des Cathédrales.

Une partie plus ou moins importante de ces textes a été publiée dans les collections que je mentionnerai tout à l'heure. Mais, aussi bien dans les archives galiciennes que dans les archives portugaises, il y a un nombre extraordinaire de documents extrêmement intéressants du point de vue linguistique qui n'ont été ni publiés ni étudiés. Il suffit de faire à la Torre do Tombo un sondage superficiel, comme ceux que j'ai pu faire jusqu'ici, pour s'en rendre compte rapidement.

\*  
\* \*

Les principaux anciens textes portugais non littéraires qui méritent d'être l'objet d'études linguistiques peuvent être répartis dans les groupes suivants :

- a) Chartes royales.
- b) Chartes privées.
- c) Lois locales — que nous divisons habituellement en
  - α) *Forais* — « fueros breves », d'après la terminologie espagnole,
  - β) *Foros* ou *Costumes* — « fueros extensos », d'après la même terminologie.

Nous appelons *Forais* les lois locales brèves, octroyées par un seigneur — le roi, un évêque, l'abbé d'un monastère ou un grand seigneur — et dans lesquelles on ne mentionne que les obligations fondamentales d'une ville (d'un *concelho*). Les *Foros* sont au contraire des textes plus longs, des codes locaux provenant généralement de la rédaction des coutumes locales, mais quelquefois octroyés par un roi sur la base de certaines de ces coutumes.
- d) Lois générales — applicables en principe dans tout le royaume.

En plus des documents entrant dans cette classification, il faut tenir compte de quelques autres textes, d'un type spécial, dont je donnerai des exemples à la fin de cet exposé.

a) En passant en revue ces différentes catégories de textes, nous nous arrêterons d'abord aux chartes royales. Rappelons que ces chartes relatives à la Galice et à la région qui deviendra plus tard le Portugal, sont jusqu'à une certaine époque des chartes latines provenant d'un domaine linguistique différent, du domaine léonais. Les formes romanes qui y apparaissent ont peu de chances de se présenter dans une forme correspondant aux parlars de l'ouest.

Mais à partir de 1095, nous disposons, pour le territoire qui deviendra le noyau initial du royaume portugais, des chartes octroyées par les comtes du Portugal, Henri de Bourgogne et sa femme, Thérèse, fille d'Alphonse VI. Ces textes, rédigés à la cour de ces comtes quasi indépendants, contiennent des formes romanes qui ont déjà quelque intérêt pour nous. A ces chartes font suite celles qu'octroya Alphonse, fils d'Henri, d'abord comme prince ou chef des « portucalenses », ensuite comme roi. Elles ont un intérêt semblable aux précédentes. L'Academia Portuguesa da História vient de publier, sous la direction du bon historien et paléographe Rui Pinto de Azevedo, un beau volume où celui-ci a réuni tous les documents royaux connus issus de la Chancellerie du comte Henri, de la comtesse Thérèse et d'Alphonse I<sup>er</sup>. Ce volume couvre la période de 1095 à 1185. Les abondantes formes romanes qu'il contient sont dignes d'une étude linguistique. La fidélité avec laquelle les textes sont reproduits et les notes qui indiquent s'il s'agit d'un original ou d'une copie, permettent la réalisation de ce travail dans les meilleures conditions possibles (*Documentos medievais portugueses. Documentos régios, Vol. I. Documentos dos condes portucalenses e de D. Afonso Henriques. A. D. 1095-1185. Tomo I, Lisboa, 1958*). Une publication antérieure des documents de la Chancellerie d'Alphonse I<sup>er</sup> (*Chancelarias Medievais Portuguesas. I. Documentos da Chancelaria de Afonso Henriques* par Abiah Elisabeth Reuter. Coimbra, 1938), moins soignée, doit être laissée de côté depuis la publication de ce nouveau volume.

L'ensemble des documents issus de la chancellerie du deuxième roi du Portugal, D. Sancho I<sup>er</sup>, n'a pas encore été publié, mais l'Académie en promet une édition qui suivra les principes appliqués dans le tome que je viens de décrire.

Quant aux documents du troisième roi, Alphonse II, les Archives Nationales conservent un dossier provenant de sa chancellerie (Maço 12 de Forais Antigos, n° 11) et rédigé encore complètement en latin. Il n'a jamais été publié dans sa totalité, mais on en a extrait le texte de plusieurs

documents (surtout des confirmations de lois locales). Les Archives gardent également une des copies du testament de ce roi, daté de 1214 et rédigé en portugais (Mitra de Braga, c. 1, n° 48) ; c'est le plus ancien document royal en langue portugaise. Il est assez surprenant de le voir apparaître complètement isolé, à une époque où toutes les chartes royales étaient encore écrites en latin, mais les caractères paléographiques du manuscrit ne permettent pas de douter de son authenticité. J'ai indiqué tout à l'heure l'analyse que Leite de Vasconcelos avait faite de la langue de ce texte extrêmement important.

De la chancellerie de Sancho II, fils et successeur d'Alphonse II, on n'a pas conservé de dossiers, mais il y en a qui proviennent de celle de son frère, Alphonse III, roi à partir de 1248. C'est dans le *Livre I des Donations* de ce roi, que l'on voit apparaître graduellement à partir de 1255 (fol. 9) des chartes royales en portugais. Ce livre non plus n'a jamais été publié entièrement.

Les Archives Nationales gardent encore, en plus de beaucoup d'originaux de chartes royales, la plupart des livres de la Chancellerie des rois du Portugal. Tous les historiens puisent constamment à cette source extraordinaire d'informations que le Portugal a eu le bonheur de conserver jusqu'à aujourd'hui. Les linguistes, pour le moment, n'en ont pas profité comme ils pourraient le faire.

Si le langage écrit des chancelleries royales ne présente pas pour certains types d'études, l'intérêt qu'ont les chartes privées provenant des différentes régions du pays, on ne peut toutefois nier son importance quand il s'agit d'étudier la formation de la langue littéraire. Dans ma seconde communication, j'en montrerai l'intérêt pour l'étude d'un détail assez important : la fixation de l'orthographe portugaise.

b) Pour les études linguistiques qui ont en vue la différenciation dialectale au moyen âge, ce sont évidemment les chartes privées qui offrent le plus d'intérêt.

Dans le domaine linguistique galicien et portugais, ces chartes semblent avoir été généralement écrites en latin — plus ou moins mêlé de formes romanes — jusqu'aux environs de 1250. La situation est semblable à celle que signalent pour l'aragonais Gili Gaya (dans l'*Homenaje a Menéndez Pidal*, Madrid, 1925) et Manuel Alvar (*Pirineos*, XIII, p. 192), mais différente de celle du léonais et du castillan, pour lesquels on a pu réunir quelques chartes de la fin du XII<sup>e</sup> siècle et de nombreuses de la première moitié du

XIII<sup>e</sup> (v. E. Staaff, *Étude sur l'ancien dialecte léonais*, Upsal, 1907, et R. Menéndez Pidal, *Documentos lingüísticos de España. I. Reino de Castilla*, Madrid, 1919).

Quant à la Galice, les plus anciens textes romans qu'ait trouvés et publiés Martínez Salazar dans la collection déjà citée, remontent peut-être (ils ne sont pas datés) à la décade 1242-1252 (n<sup>os</sup> III, IV, V). Les premiers textes datés (ou que l'on peut dater) sont de 1253 (n<sup>o</sup> VI) et de 1257 (n<sup>o</sup> VIII). Dans la partie publiée de la collection de Margot Sponer, il n'y a pas de charte en roman antérieure à l'année 1254 (n<sup>o</sup> 1 de la province de Léon).

Pour ce qui est du Portugal, le savant João Pedro Ribeiro, fondateur de la paléographie et de la diplomatique portugaises, après avoir fait, avant 1810, de longues recherches dans plusieurs archives de monastères du Nord-Ouest, fit savoir dans son curieux essai *Sobre o Idioma, Estylo e Orthographia dos nossos Documentos e Monumentos*, que les plus anciennes chartes en portugais découvertes par lui portaient les dates de 1255 (Couvent d'Arnoia), 1262 (Ave Maria do Porto), 1267 (Bostelo), 1268 (Reriz), 1272 (Pendorada), 1275 (Refoios de Basto), et 1192 (Vairão). Cette dernière charte, qu'il publia en appendice comme d'ailleurs toutes les autres (édition inutilisable pour les besoins de la linguistique), s'éloigne, comme on le voit, par sa date, très antérieure, du groupe dont elle fait partie. Il s'agit du partage des biens hérités de leurs parents entre les frères Sanches : Rodrigo, Vasco, Mem et Elvira. Cent cinquante années de recherches dans les archives n'ont pas réussi à découvrir de document plus ancien en portugais. Leite de Vasconcelos a seulement trouvé, dans le même fonds (conservé maintenant aux Archives Nationales), et publié en 1901 une autre charte en portugais d'une seule année postérieure à cet *Auto de Partilhas*. Par son contenu, elle y est d'ailleurs intimement associée : c'est le testament par lequel Elvira Sanches laisse tous ses biens au Monastère de Vairão.

João Pedro Ribeiro a aussi découvert, dans le même monastère, et publié un curieux document non daté qu'on désigne habituellement par ses premiers mots : *Noticia de Torto*. Les personnages qui y sont mentionnés permettent de dater cette charte du règne de Sancho I<sup>er</sup> (avant 1211) ; c'est un brouillon de notaire probablement destiné à être traduit en latin.

Les patientes investigations de Pedro de Azevedo dans les mêmes fonds et dans d'autres n'ont pas permis de trouver de documents en portugais

antérieurs à ceux qu'avait révélés J. P. Ribeiro. Elles n'ont fait qu'ajouter aux textes déjà connus de la décennie 1260-1270 plusieurs autres chartes (par exemple trois de Chelas, de 1263, 1266 et 1269, et une autre de 1260 qui prétend être en latin, mais est en réalité presque entièrement formée de mots romans).

L'éditeur des *Documents royaux* dont j'ai déjà parlé, M. Rui de Azevedo qui a préparé pour l'Académie de l'Histoire la publication des documents privés de la même époque et qui est actuellement le meilleur connaisseur de nos chartes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, consulté par moi récemment à ce sujet, m'a indiqué qu'il n'avait pu, lui non plus, découvrir de nouveaux documents rédigés en langue portugaise au cours de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

L'*Auto de Partilhas* de 1192, le *Testament* de 1193, et la *Notícia de Torto*, antérieure à 1211, apparaîtraient ainsi isolés à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XIII<sup>e</sup>, constituant avec le *Testament* d'Alphonse II de 1214 un groupe qu'on cite toujours comme les « plus anciens textes non littéraires portugais ». Une distance de presque cinquante ans séparerait donc les plus récents de ces textes de ceux qui leur font suite.

Tel était au moins l'état de nos connaissances jusqu'au moment où j'ai sollicité la collaboration de M. Rui de Azevedo pour la préparation de la présente communication. Il m'a alors exprimé quelques doutes, assez anciens dans son esprit, mais qu'il n'avait pas jusqu'alors fait connaître par écrit, sur l'authenticité de l'*Auto de Partilhas*, le plus ancien texte portugais. Ces doutes étaient fondés sur l'écriture de ce document. A ma demande pressée il entreprit de nouveau l'analyse de la charte et il vient de démontrer en ma présence que l'écriture de ce texte ne peut correspondre à l'année 1192, ainsi que l'indiquent certaines particularités (le type de R majuscule, les liaisons entre lettres, etc.). C'est une écriture dessinée qui prétend imiter une écriture plus ancienne, mais qui l'imité mal. L'encre employée, très différente des autres types d'encre de la fin du XII<sup>e</sup> siècle dont on trouve des spécimens à Vairão, est un autre indice de non-authenticité. L'*Auto de Partilhas* est donc sûrement une falsification de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou même du XIV<sup>e</sup>. L'opinion de M. Azevedo est partagée par un autre paléographe spécialisé en textes du Moyen Age, le P. Avelino Costa, professeur à l'Université de Coimbra.

De mon côté j'ajouterai que deux particularités de la graphie de ce document m'avaient surpris — en plus de son aspect général presque stabilisé, étonnant pour cette époque et différent de celui de la *Notícia de*



*Torto* et des premiers documents galiciens de la collection de Martínez Salazar. Ces derniers textes sont visiblement des essais encore gauches de scribes qui n'étaient pas habitués à transcrire les sons romans.

Les deux particularités auxquelles je viens de faire allusion sont : a) l'emploi de *ll* pour le son [ʎ] dans le mot *uallam* : c'est là une graphie d'origine castillane qui n'apparaît qu'assez tard dans les autres textes portugais ; b) l'emploi de *n* après *oe* pour représenter la nasalité, dernier vestige de *-n-* intervocalique (*partiçoens*) : je n'ai trouvé cette graphie que dans ce document et dans le *Testament* de 1193 (*moensteyro* deux fois). Normalement, l'*n* se conserve dans la graphie (ce qui arrive longtemps après sa chute dans la prononciation — les exemples en sont nombreux pendant tout le XIII<sup>e</sup> siècle, bien qu'il y ait des exemples de sa chute dès le X<sup>e</sup>), ou bien on trouve le tilde sur la première voyelle, ou encore, le plus souvent, aucun signe de nasalité n'est noté (*partiçones*, *partiçoes* ou *partiçoes*). D'autre part, la métrique nous indique (v. C. Michaëlis, édition critique du *Cancioneiro da Ajuda*, I, Halle a. S., 1904, p. XXI) que les deux voyelles mises en contact se prononcèrent longtemps en hiatus. Seule la première était nasale ; or il serait très surprenant qu'on en représente la nasalité par une *n* après la deuxième. Je dois dire que, quant au *Testament* de 1193, qui présente cette graphie suspecte, M. Rui de Azevedo ne trouve pas, en examinant son écriture, les mêmes motifs que dans la charte de 1192 pour douter de son authenticité. Il en a cependant relevé quelques caractères qui ne sont pas fréquents dans l'écriture de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. M. Avelino Costa, au contraire, soupçonne vivement ce texte, en se fondant sur l'écriture et aussi sur la formule tout à fait inusitée qu'on y lit : « *offeyro o meu corpo aas virtudes de Sam Saluador do moensteyro de Vayram* ». La graphie adoptée pour le portugais, très semblable à celle de l'*Auto de Partilhas*, me fait aussi croire que, si ce dernier texte est postérieur à la date qu'il porte, le *Testament* doit l'être également.

Les seuls textes portugais qu'on peut considérer comme les plus anciens — ainsi que l'analyse de l'écriture nous l'a indiqué au cours de cette même vérification faite en équipe — sont donc la charte privée, *Noticia de Torto* (d'avant 1211 : l'écriture pourrait appartenir à la fin du XII<sup>e</sup> siècle) et le *Testament d'Alphonse II*, charte royale dont l'écriture est semblable à celle du seul livre qu'on conserve de la chancellerie de ce même roi.

En parlant des publications de « documents linguistiques » dues à Pedro de Azevedo, à Leite de Vasconcelos, à Martínez Salazar et à Margot Sponer, j'ai déjà cité les principales éditions de chartes privées en galicien-portugais



du XIII<sup>e</sup> siècle. Je n'insisterai donc ici que sur l'importance de l'édition intégrale d'un cartulaire privé de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle ; c'est un livre où différents notaires, quelquefois les mêmes qui travaillaient à la chancellerie royale, avaient copié les très nombreuses chartes — privées et royales, en latin, en portugais et en castillan — qui se rapportaient aux vastes propriétés du richissime seigneur D. João de Portel, favori du roi Alphonse III. Ce cartulaire a été écrit — du moins pour la plupart — avant la mort de D. João, c'est-à-dire avant 1285. Il a été publié par Pedro de Azevedo dans la revue *Arquivo Historico Português*, vol. IV (1906) à VII (1909). Jusqu'à présent on a édité au Portugal peu de cartulaires complets (contrairement à ce qu'on a fait en Espagne) ; l'édition de celui-ci est même, peut-être, l'unique édition utilisable pour des travaux de linguistique (je pense par contre à une édition tout à fait inutilisable, faite par la *Câmara Municipal* de Lisbonne, de quelques cartulaires conservés dans ses archives : *Livro I de Místicos de Reis. Livro II dos reis D. Dinis, D. Afonso IV, D. Pedro I*, Lisboa, 1947). Le plus souvent, on a extrait des documents des cartulaires où ils se trouvent, pour les inclure dans de grandes collections d'après leur date ou l'intérêt spécial qu'ils ont pour une matière déterminée.

Parmi ces collections, il faut citer en premier lieu l'ancienne série, mais toujours utile, des *Portugaliae Monumenta Historica*, fondée et dirigée par A. Herculano. L'unique volume publié de *Diplomata et Chartae*, Lisbonne, 1867, contient presque toutes les chartes privées connues du territoire qui allait devenir portugais et rédigées entre les années 850 et 1100 (le plus ancien document autographe est cependant une charte de 882, trouvée à Coimbra, v. Ruy de Azevedo, *O mais antigo documento latino-português*, *Arquivo Histórico de Portugal*, I, 1932, p. 500-502). Les formes romanes qu'on relève dans ces chartes ont été partiellement étudiées, malheureusement selon une méthode très critiquable, par Norman Sacks, *The Latinity of Dated Documents in the Portuguese Territory*, Philadelphia, 1941 (v. le compte rendu de J.-M. Piel dans *Biblos*, XXII, 1946, p. 371-372).

La publication des chartes privées a été continuée par M. Rui de Azevedo dans le volume *Documentos medievais portugueses. Documentos particulares*, vol. III, Lisboa 1940 (édition de l'Academia Portuguesa da História). Ce volume contient 526 chartes appartenant à une période de quinze années seulement : 1101-1115. C'est une édition très scrupuleuse qui n'a pas été pour le moment analysée du point de vue linguistique, du moins pas

d'une façon systématique. Depuis M. Rui de Azevedo a préparé la publication des documents correspondant aux quinze années suivantes.

Je dois encore mentionner, tout en laissant de côté de nombreuses publications dans des revues, quelques autres grandes collections où les chartes royales se mêlent à des chartes privées (et à des bulles, etc.) : les *Vimaranis Monumenta Historica*, Guimarães 1931, le *Corpus Codicum Latinorum et Portugalensium eorum qui in Archivo Municipali portucalensi asservantur antiquissimorum*. II. Porto, 1917 (processo entre o bispo e a cidade 1354), et la série *Descobrimentos Portugueses*, où un de nos meilleurs paléographes, M. João Martins da Silva Marques, a tâché d'éditer tous les documents se rapportant aux découvertes maritimes, y compris ceux qui font allusion à leurs antécédents les plus lointains (*Descobrimentos Portugueses*, vol. I [1147-1460], Lisboa, 1944 ; *Suplemento ao vol. I* [1057-1460], Lisboa, 1944). Quelques documents conservés dans les archives locales de l'Algarve ont été publiés récemment par M. A. Iria Jr. dans des volumes qui gardent le même titre général (*Descobrimentos Portugueses*, vol. II, tomos 1 e 2, Lisboa, 1956). J'attire l'attention sur un texte extrêmement curieux, daté de 1412, qui figure dans ce dernier volume : le *Livro da repartiçom da fruijta que repartio Joham sorodeo / escudeiro...*, a qual se ha de pagar por Sam Cibrão ; il mériterait d'être étudié du point de vue linguistique.

Une collection jusqu'à un certain point semblable à celle que je viens de citer, est la série de *Documentos das Chancelarias Reais anteriores a 1531 relativos a Marrocos*, publiée par P. de Azevedo : tomo I (1415-1450), Lisboa, 1915, tomo II (1450-1456), Lisboa, 1934.

Enfin pour la Galice, il ne faut pas oublier la *Colección Diplomática* qu'a publiée en supplément la revue *Galicia Historica*, en 1901-1902, mais les éditions qu'elle contient ne sont pas toutes d'une égale valeur pour le linguiste.

c) Le troisième groupe de textes non littéraires que j'ai établi, est formé par les lois locales (*forais* et *foros* d'après la terminologie portugaise ; *fueros breves* et *fueros extensos* d'après la terminologie espagnole).

On conserve un grand nombre de *forais* portugais, c'est-à-dire de chartes brèves qui contiennent les droits locaux des principales villes du pays. A. Herculano en a trouvé et publié 261 antérieurs à 1279. Malheureusement il n'existe par contre qu'un petit nombre de *foros*, de « coutumes » portugaises. On sait qu'en principe il y a plus de chances de trouver des reflets

du langage vivant, local, dans les *foros* que dans les *forais*. En effet, ces derniers étaient généralement des concessions d'un seigneur — le plus fréquemment du roi — aux habitants d'une ville ; ils étaient en général écrits par les notaires du seigneur. Dans ce cas, le langage local n'a des chances de s'y refléter que dans les toponymes de la région et parfois dans des noms communs très attachés à la vie locale et qu'on trouve assez souvent dans l'énoncé des tributs ou de quelque coutume locale respectée par le seigneur. Les *foros*, transposition en langage écrit des coutumes d'une ville transmises oralement pendant des siècles, étaient au contraire souvent rédigés par des notaires locaux pour servir de code dans cette même ville ou dans une nouvelle localité où le droit de la ville précédente allait être appliqué. Il est vrai qu'il n'y a pas de principes absolus en cette matière et que la rédaction de quelques *forais* semble avoir été confiée à des notaires locaux, tandis que certains *foros* ont été accordés par un roi et rédigés par des notaires royaux. Seule une critique minutieuse de chaque texte peut permettre d'affirmer quelle est l'hypothèse la plus probable ou, dans des cas privilégiés, d'arriver à une conclusion absolument sûre.

Un de ces cas privilégiés est celui des *Foros de Garvão*, texte très intéressant à tous les points de vue, historique, juridique et linguistique, que je compte rééditer et étudier. Il a été édité une première fois dans la *Colecção de Livros Inéditos de História Portuguesa* publiée par l'Académie des Sciences de Lisbonne, vol. V, 2<sup>e</sup> éd. 1936, p. 367-398. Cette édition, comme toutes celles qu'on a faites dans cette série, ne peut pas être utilisée pour les travaux de linguistique. A. Herculano l'a ensuite inclus dans les *Portugaliae Monumenta Historica, Leges et Consuetudines*, II, 1868, p. 74-81 (en séparant du texte des coutumes celui de la traduction du *foral* publié dans le même ouvrage, tome I, p. 708-709) ; cette édition est meilleure, mais encore insuffisante.

Toute la première partie du ms. de ces coutumes a été copiée en 1267 pour la nouvelle ville de Garvão par un notaire de la ville d'Alcácer (do Sal), nommé João Fernandes. Ces indications se trouvent au fol. 8. La deuxième partie, dont l'écriture est différente, est une copie des coutumes d'Évora faite encore à Alcácer, comme le dit une rubrique, mais probablement par quelqu'un de Garvão (« Estes son os foros e custumes e joyzos devora que nos deron en alcaçar pera os de Garuan os quaes foram trasladados do liuro que tiia Domingos lias »). A la fin du ms. on trouve des coutumes de Lisbonne, communiquées à Alcácer et, par Alcácer, à Garvão (p. 80-81).

Parmi les autres mss. de *foros* portugais qui se sont conservés, il en existe un petit nombre du XIII<sup>e</sup> siècle qui n'ont jamais été étudiés du point de vue linguistique : celui des *Foros da Guarda* (Maço 6 de Forais Antigos n° 4) copié sûrement à Guarda entre 1273 et 1282 (v. Paulo Merêa, dans la *Revista da Universidade de Coimbra*, vol. V, 1916, p. 454 ; édité une première fois dans les *Inéditos de História Portuguesa*, V, 2<sup>e</sup> éd., p. 399-455, puis dans les *PMH, Leges*, II, p. 3-17), et celui des *Costumes de Santarem comunicados a Oriola* (1294) (*PMH, Leges*, II, p. 36-44), *Costumes de Santarém comunicados a Vila Nova de Alvito* (*PMH, Leges*, II, p. 45-50), *Costumes de Terena comunicados de Évora* (1280) (*PMH, Leges*, II, p. 82-85) et *Costumes das Alcáçovas comunicados de Évora* (*PMH, Leges*, II, p. 86-87). Les autres mss. sont du XIV<sup>e</sup> siècle : *Foros de Santarém* (Maço 3 de Forais Antigos n° 2), copiés en 1347 pour la ville de Borba (éditions dans les *Inéditos*, IV, 2<sup>a</sup> ed., 1925, p. 531-578, et dans les *PMH, Leges*, II, p. 18-35) ; *Foros de Beja* (maço 10 de Forais Antigos, n° 7), du XIV<sup>e</sup> siècle (éditions dans les *Inéditos*, V, p. 456-545, et dans les *PMH, Leges*, II, p. 51-73) ; *Foros de Torres Novas* (maço 3 de Forais Antigos n° 10, éd. dans *Inéditos*, IV, p. 608-639, *PMH, Leges*, II, p. 88-97) ; *Foros de S. Martinho de Mouros* (maço 8 de Forais Antigos n° 6), copie de 1342 (édité dans *Inéditos*, IV, p. 579-607).

Je ne veux parler ici des *Foros* de la région de Riba-Coa (Castelo Rodrigo, Castelo Melhor, Alfaiates et Castelo Bom) qui, publiés eux aussi dans les *PMH, Leges*, I, sont léonais d'origine (comme l'a été jusqu'en 1296 la région où ils ont été écrits), que pour rappeler que la base du langage mixte de ceux de C. Rodrigo est galicienne, ainsi que j'ai essayé de le démontrer dans le commentaire de l'édition critique que j'en ai donnée (*A Linguagem dos Foros de Castelo Rodrigo*, Lisboa, 1959).

Quant aux *Forais* portugais antérieurs à 1279, ils ont été publiés dans les *Portugaliae Monumenta Historica*, vol. de *Leges et Consuetudines*, I. Ceux qui ont été octroyés par le comte Henrique, par D. Thérèse et par Alphonse I, ont été réédités dans les *Documentos medievais portugueses, Documentos régios*. Ce ne sont pas les plus intéressants du point de vue linguistique. Quelques-uns des autres — j'en signalerai un en particulier, celui qu'accorde Pedro Usbertes à ses hommes d'Arganil (*PMH, Leges*, I, p. 403) — contiennent beaucoup plus de formes romanes. Quelques traductions en vulgaire des textes latins — en général faites au cours du XIV<sup>e</sup> siècle — sont aussi parfois intéressantes ; on les a publiées en face des originaux latins.

d) Dans le quatrième groupe de textes non littéraires, j'inclus les lois qui ont été en vigueur, ou que les rois ont au moins essayé de mettre en vigueur, dans la totalité du royaume.

Les plus anciennes de ces lois ont été publiées dans la série *Portugaliae Monumenta Historica, Leges et Consuetudines*, tome I, d'après un manuscrit de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle ou du commencement du xv<sup>e</sup>, *Livro das Leis e Posturas* ou *Livro das Leis Antigas*, conservé à la Torre do Tombo. Beaucoup de ces textes, dont l'original latin est perdu, ont été traduits en portugais certainement au moment de la compilation du manuscrit qui, d'après A. Herculano, serait un brouillon de l'époque de D. João I (1385-1433), destiné à servir ultérieurement de base à la compilation des *Ordenações* ou lois générales du royaume. Il ne faut donc pas attribuer à tous ces textes, comme on l'a fait assez souvent dans des études linguistiques, la date qu'ils portent dans l'édition des *PMH* et qui est la date connue ou supposée de l'original. L'édition des *PMH* utilise aussi, pour le texte de certaines lois et pour les variantes, une copie moderne d'une autre compilation du xv<sup>e</sup> siècle, *Ordenações de D. Duarte*, dont l'original est perdu. Cette copie tardive et modernisée n'a évidemment que très peu d'intérêt du point de vue linguistique. En certains cas encore, les *PMH* se servent de textes très importants de lois générales, fournis, en plus des lois locales, par les manuscrits des coutumes du xiii<sup>e</sup> et du xiv<sup>e</sup> siècle que j'ai déjà cités. Il est donc nécessaire de vérifier soigneusement, pour chaque texte de la section de *Lois générales* de cette collection, avant de l'utiliser, comment il nous a été transmis.

Au *Livro das Leis e Posturas* et aux *Ordenações de D. Duarte*, il faut ajouter les *Ordenações Afonsinas*, compilation des lois du royaume mise en vigueur comme code sous le règne d'Alphonse V (1438-1481), alors que l'Infant D. Pedro, oncle du roi, était régent du Portugal (en 1446). Elles ont été publiées, d'après des copies, sous le titre *Ordenações d'El-Rei D. Affonso V*, Coimbra 1792 (5 vol.). C'est une édition que les linguistes ne peuvent pas utiliser.

Tous ces textes ont une valeur linguistique semblable à celle des documents de la chancellerie royale. On ne peut pas s'attendre à y trouver des vestiges de particularités locales, excepté, peut-être, dans quelques cas où il s'agit de copies locales d'une loi générale.

Plus près encore de la langue des textes littéraires se trouve celle de plusieurs traductions de textes juridiques castillans.

Ces traductions sont les suivantes : en premier lieu, celle d'un livre

célèbre du juriste Jacome ou Jacob Ruiz, contemporain de Ferdinand III et d'Alphonse X de Castille et de Léon : les *Flores de las Leyes*, ouvrage rédigé, sous le règne du premier des deux rois, pour le second qui était alors encore enfant ; il a donc été terminé avant 1252, date de la mort de Ferdinand III. L'unique manuscrit connu de la traduction portugaise est précisément le même qui contient les *Foros da Guarda* et que j'ai signalé ; on peut le dater entre 1273 et 1282, et par conséquent, la traduction est très proche en date de la rédaction du livre. M. Paulo Merêa a donné en 1917, dans la *Revista da Universidade de Coimbra*, VI, p. 343-371, une bonne édition de ce texte précédée d'une étude historico-juridique que l'on trouve dans la même revue, vol. V, 1916, p. 444-456 (*A Versão portuguesa das « Flores de las Leyes »*).

C'est dans le même manuscrit, sûrement copié à Guarda, que nous trouvons une deuxième traduction dont j'ai à parler : celle du *Fuero Real* qu'Alphonse X fit rédiger avant 1255 pour servir de loi générale dans tout son royaume, mais qu'il ne réussit jamais à imposer contre les *Fueros* locaux. Là aussi, la traduction suit de très près en date la rédaction de l'original. Ce texte, très riche et très représentatif du langage semi-littéraire de l'époque, a été édité en 1946 par l'historien A. Pimenta (*Fuero Real de Afonso X, o Sábio, versão portuguesa do século XIII, publicada e comentada por A. Pimenta, Lisboa, 1946*), mais son édition ne mérite malheureusement aucune confiance ni quant à la qualité du texte, ni quant au commentaire linguistique qui l'accompagne.

Les autres traductions à signaler sont celles du grand ouvrage juridique d'Alphonse le Savant, appelé d'abord *Libro de las leyes* et plus tard *Partidas*. Ce livre, terminé en 1265, a été plusieurs fois traduit, du moins partiellement, en langue portugaise en Galice et au Portugal. Martínez Salazar en a fait connaître un manuscrit galicien partiel (*Fragmento de un nuevo código gallego de las Partidas*, BRAG, XXXI, 1909, et XXXII, 1910) et E. Oviedo y Arce un second (*Fragmento de un código galaico-castellano de las Partidas*, BRAG, IX, 1916, p. 73-82, et *Colección diplomática de Galicia Histórica*, 1901, p. 6-13, 103-135). Un manuscrit complet d'une traduction de la première *Partida*, en écriture du xv<sup>e</sup> siècle, est conservé, inédit, aux Archives Nationales de Lisbonne (ms. alcob. CCCXXIV, Livraria, Sala S, 2-A). Pedro de Azevedo publia un fragment d'une traduction de la deuxième *Partida* (RLu, XVI, p. 109-111). Le P. Avelino Costa a trouvé, dans des parchemins utilisés dans les reliures, des fragments de traductions de la première, de la deuxième, de la troisième (deux versions différentes)



et de la septième des *Partidas* (*Fragmentos preciosos de Códices Medievais*, Braga, 1949, p. 23-24). La popularité de cet ouvrage d'Alphonse X au Portugal est incontestable.

\*  
\* \*

Aux quatre grands groupes de textes non littéraires que je viens de présenter dans ce qui précède, il faut bien ajouter, pour ne pas être trop incomplet, une remarque sur quelques textes d'autres genres, qui sont restés en dehors de notre schéma.

D'abord, je mentionnerai les *Inquirições*, textes qui résultent des enquêtes que plusieurs rois du Portugal ont fait faire sur les propriétés et les droits de la couronne. Les réponses des témoins ont été enregistrées et ces registres sont de magnifiques sources pour l'étude de la toponymie et de l'anthroponymie. Ils fournissent aussi d'abondants matériaux pour l'étude du lexique commun.

Une seule partie de ces textes a été publiée dans les *PMH*, *Inquisitiones*, I et II. On y trouve les *Inquirições Gerais de D. Afonso II* de 1220, publiées d'après une copie légèrement postérieure à 1289, et une partie des *Inquirições Gerais de D. Afonso III* de 1258, d'après des copies un peu plus récentes. Les premières *inquirições* concernent une région assez réduite entre Douro e Minho ; celles de 1258 une région plus vaste, mais qui n'atteint pas le Mondego. Les Archives gardent les manuscrits de plusieurs autres *inquirições* dont on n'a publié que des fragments dans des revues.

En plus des *Inquirições*, je rappelle, parmi les textes appartenant à d'autres genres et qui peuvent fournir des données linguistiques, un *obituaire* des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles de la Cathédrale de Coimbra, où, à propos des donations faites à la cathédrale par des personnes faisant célébrer des messes pour leur âme, on trouve des formes intéressantes, toponymiques et autres : le *Livro das Calendas* ou *Liber Anniversariorum Ecclesiae Cathedralis Colim-briensis* (publié par Pierre David e Torquato de Sousa Soares, tomo I, Coimbra, 1947 ; tomo II, Coimbra, 1948) et les intéressants *Inventaires et comptes de la maison du roi D. Denis* (entre 1278 et 1282), (publiés dans la revue *Arquivo Histórico Português*, X, 1916, pgs. 41-59) écrits en latin et en portugais, ainsi que les *Inventaires des biens de l'ordre de Avis* (publiés partiellement par Pedro de Azevedo, *Archeólogo Português*, VII, 1903, et par Rui de Azevedo, *Estudos Benaventinos*, 1957, p. 12-19, Bens da Ordem de Avis em Benavente no ano de 1364), extrêmement riches du point de vue lexicologique.

Chartes royales, chartes privées, lois locales, lois générales, quelques autres textes de nature particulière : en suivant ce schéma, j'ai tâché de mentionner les principales parmi les sources non littéraires auxquelles nous pouvons avoir recours pour l'étude de l'ancien portugais. Il est évident qu'il ne s'agit que d'un aperçu général qui ne prétend pas être complet (nous n'y avons inclu que quelques publications de documents faites par des historiens dans des revues historiques). Mais en ce moment même, je m'efforce de dresser, avec un groupe d'élèves, un inventaire aussi complet que possible des textes de ce genre, dont les éditions sont utilisables au point de vue linguistique.

Je finirai cet exposé par un vœu. Que les indications que je viens de donner sur les nombreux textes à étudier et sur l'absence presque totale d'études linguistiques relatives à ces textes encouragent quelques nouveaux chercheurs à s'engager dans les sentiers de ce domaine presque inexploré où tant de fruits attendent d'être cueillis !



II. — OBSERVATIONS SUR L'ORTHOGRAPHE  
ET LA LANGUE DE QUELQUES TEXTES NON LITTÉRAIRES  
GALICIENS-PORTUGAIS  
DE LA SECONDE MOITIÉ DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler dans ma première communication, ce n'est que pendant la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle que nous trouvons peu à peu la langue galicienne-portugaise normalement employée dans les chartes aussi bien royales que privées. Nous ne disposons pour le moment que de deux textes sûrement antérieurs à 1250 rédigés en portugais au Portugal : le testament d'Alphonse II, de 1214, dû à un notaire royal, et la *Notícia de torto*, antérieure à 1211, brouillon de notaire qui a dû servir de base à la rédaction d'un document en latin. Quant à la Galice, les plus anciens textes connus et publiés sont des chartes privées qui ne semblent pas remonter au-delà de 1240-1250.

La première charte en portugais, copiée dans le Livre I de la chancellerie du roi Alphonse III, est datée, ainsi que nous l'avons dit, de 1255. Quant aux plus anciennes chartes privées du Portugal, si nous faisons exception de la *Notícia de torto*, elles remontent également à 1255 (Arnoia, Minho), à 1262 (Porto) et à 1263 (Chelas, Lisbonne). Dans le cartulaire de D. João de Portel, la charte portugaise la plus ancienne porte la date de 1257.

A partir de 1265, les textes en portugais deviennent de plus en plus fréquents dans la chancellerie royale comme dans toutes les régions. Toutefois, dans la chancellerie, le latin domine encore pendant tout le règne d'Alphonse III (m. en 1279), et ce n'est que sous son fils Denis que le portugais devient la langue habituellement employée dans les chartes royales.

Dans l'étude qui suit, j'ai essayé de réunir quelques observations sur deux ou trois aspects particulièrement saillants de l'orthographe et de la langue d'un groupe de chartes de cette première époque (datées entre 1255 et 1309).

Pour base de cette enquête, j'ai pris :

a) les documents en portugais du *Livro I das Doações* du roi Alphonse III (1248-1279), qu'on conserve aux Archives nationales de Lisbonne ;

b) quelques documents en portugais du cartulaire privé appelé *Livro do registro das cartas de don Johan de Portel* et copié avant 1285 (publié par Pedro de Azevedo dans la revue *Arquivo Histórico Português*, vol. IV à VII); il comprend surtout des chartes privées rédigées dans le centre et dans le sud du Portugal ;

c) des documents provenant du monastère de Chelas, près de Lisbonne (publiés par Pedro de Azevedo dans la *RLu*, IX, 1906); quelques-uns de ces documents ont été écrits au monastère même, d'autres dans d'autres villes de l'Estrémadure et quelques-uns dans l'Alentejo et dans l'Algarve ;

d) quelques autres documents rédigés à Lisbonne et dans l'Algarve, que Pedro de Azevedo a publiés en appendice à son étude sur *Urraca Machado, dona de Chellas* (*AHP*, III, 1905);

e) une charte rédigée à Lisbonne, une autre à Coimbra et une troisième à Alcoentre (Estremadura), publiées elles aussi par P. de Azevedo (*RLu*, VII, 1902);

f) des documents provenant du monastère de Ferreira de Aves, dans la Beira (au nord de Viseu), et rédigés dans les alentours (publiés par P. de Azevedo sous le titre de *Documentos antigos da Beira*, *RLu*, VII, 1902, et VIII, 1903-1905);

g) un groupe de chartes de Entre-Douro-e-Minho que l'on conservait dans le monastère de Pendorada (Baião) (publiées elles aussi par P. de Azevedo dans la *RLu*, XI, 1908);

h) des chartes galiciennes éditées par Margot Sponer (dans l'*AORLL*, VII, 1934) et par Martínez Salazar (dans son livre *Documentos gallegos de los siglos XIII a XVI*).

La chancellerie royale et toutes les grandes régions du domaine linguistique galicien-portugais sont donc représentées dans ces matériaux au moins par quelques documents.

\*  
\*\*

Je crois que la chancellerie d'Alphonse III mérite d'attirer tout d'abord notre attention. Deux faits de la plus haute importance au point de vue linguistique s'y vérifient pendant le règne de ce roi : en premier lieu, l'introduction de la langue portugaise à la place du latin dans certaines

chartes ; en second lieu, l'introduction, dans ces chartes en langue vulgaire, à partir d'une certaine époque, d'une orthographe innovatrice qui, au point de vue graphique, distinguera le portugais de toutes les autres langues de la Péninsule ibérique.

La substitution du portugais au latin dans les chartes royales commence à se produire vers l'année 1255. C'est du moins, comme je l'ai dit plus haut, la date des deux premiers documents en langue portugaise du Livre I de la Chancellerie (fol. 9). Les chartes immédiatement suivantes appartiennent aux années 1257, 1265, 1266, 1269, etc. (v. João Pedro Ribeiro, *Dissertações cronológicas e críticas*, 2<sup>e</sup> éd. I, Lisboa, 1860, p. 189).

Depuis sept ans, le roi Alphonse III régnait alors sur le Portugal. Depuis neuf ans, il était revenu de France, où son mariage avec Mahaut, comtesse de Boulogne, veuve d'un fils de Philippe Auguste, l'avait fait seigneur, pendant huit ans, d'un comté de la France du Nord. Alphonse tenait à son titre français : le document de 1255, ainsi que tous ceux issus de la chancellerie royale jusqu'à 1258, année de la mort de la comtesse Mahaut (A. Herculano, *História de Portugal*, 7<sup>e</sup> éd., V, p. 308), portent, après son nom, le titre de « Rey de Portugal e Conde de Bollonia ». Fidélité au titre qui n'était d'ailleurs pas accompagnée d'une fidélité semblable à celle qui le lui avait transmis. En 1253, l'ambitieux Alphonse, peu scrupuleux en cela, comme dans sa manière de conquérir le trône — il avait été le chef d'une révolte contre son frère le roi Sanche II — a épousé (pendant que la comtesse de Boulogne vivait encore) Béatrice, fille illégitime d'Alphonse X de Castille, dont il allait avoir en 1259 un premier enfant et, en 1260, celui qui devait hériter du trône.

Il est impossible de ne pas rattacher l'initiative du comte de Boulogne, devenu roi du Portugal, de faire rédiger des chartes royales en portugais, à son séjour de plusieurs années en France. En France (et précisément dans la France du Nord où Alphonse a vécu), des chartes en vulgaire avaient commencé à être rédigées dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle (Douai, 1204, Tournai, 1206, Metz, 1212). Mais il faut penser aussi à l'importance de l'exemple castillan. C'est pendant le règne de Ferdinand III (mort en 1252), aïeul de la reine Béatrice, que le castillan commence à être employé dans les chartes par les notaires de la Chancellerie des rois de Castille et de Léon (note de Muñoz y Romero au Discours sur *El Fuero de Avilés* de Aureliano Fernández-Guerra y Orbe, 1865, p. 66) et c'est sous Alphonse X (1252-1284), beau-père d'Alphonse III, qu'il devient le langage normal de cette même Chancellerie.

Alexandre Herculano faisait déjà remarquer, d'après quelques autres aspects du règne d'Alphonse III, les reflets de son séjour en France « à une époque où le gouvernement de Blanche de Castille et plus tard celui de Louis IX donnaient aux princes des exemples efficaces de l'art de régner ». « Il en avait rapporté plus d'une idée de progrès social », disait-il. Mais il ajoutait, comme je viens de le faire, qu'on ne pouvait pas oublier « l'influence inévitable que devait exercer sur notre pays la civilisation castillane, au-devant de laquelle se trouvait un monarque illustre, malgré ses grands défauts, comme l'était Alphonse le Savant » (*História de Portugal*<sup>7</sup>, V, p. 145).

La profondeur et le caractère durable de l'influence française sur l'esprit du roi portugais, dont parle aussi Carolina Michaëlis dans son édition monumentale du *Cancioneiro de Ajuda*, II, p. 706, se manifeste cependant dans un détail qui me semble particulièrement significatif. En 1260, il donne au fils de sa jeune épouse castillane, à l'héritier du trône, un nom purement français, inconnu jusqu'alors au Portugal, celui de *Denis*.

On ne peut d'ailleurs attribuer qu'à l'influence gallo-romane la réforme de l'orthographe portugaise qui a eu lieu pendant le règne de ce souverain, et c'est le second fait sur lequel je voudrais attirer l'attention. Mais en ce cas, nous avons à penser, non pas à l'influence des chancelleries du Nord, mais bien à celle de la littérature — associée probablement à celle des chancelleries — du Midi de l'ancienne France. Ce n'est pas étonnant du tout : le règne d'Alphonse III est précisément l'époque principale de l'activité poétique des troubadours portugais influencés par les troubadours occitans.

L'analyse des documents en langue portugaise, transcrits dans le *1<sup>er</sup> Livro de Doações* de la chancellerie royale, nous permet de suivre les progrès de la transformation de l'orthographe qui consiste essentiellement dans l'adoption d'une nouvelle graphie pour les palatales *l* et *y* — graphie avec *h* : *lh*, *nh*.

Dans les documents de 1255 plusieurs fois cités (fol. ix), on ne trouve encore, en effet, comme transcriptions du son [*l*], que les graphies *li* et *l* (*carualias*, *carualia*, *matafilios*, *Julio*, d'une part, *milo*, *coleyta*, *concelo* d'autre part); comme transcriptions du son [*y*], on remarque, dans cinq mots, trois graphies différentes, dont d'autres documents nous présentent d'abondants exemples : *ni*, *n* et *gn* (*Bolonia*, *enpenoredes*, *apenoredes*, *senos* et *segnos*). Les graphies le plus abondamment représentées, *li* et *l*, *ni* et *n*, sont celles qu'on trouve aussi le plus souvent dans les

deux textes portugais de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle (*li* dans *flios*, *carualio*, *filiarun*, *filia*, à côté de *l*, dans *fioli* et *li*, *filarun*, *filar*, *fila*; *ni* dans *quiniō*, *n* dans *quinō*, *acanocese*, dans la *Notícia de Torto*; *li* dans *molier*, *flio(s)*, *filia(s)*, *ualia* et dans un léonaisisme probable *aquelas*, *l* dans *li*, *lis*, *ni* dans *senior*, *Idania*, *tenio*, *teniā*, *tenia*, *Junio*, dans le *Testament d'Alphonse II* de 1214). Ces manières de transcrire les palatales sont, d'après Menéndez Pidal, des graphies communes dans toute la Péninsule ibérique (v. *Orígenes del español*, §§ 4 et 5).

Dans ces mêmes documents de 1255, on ne relève pas les graphies *ll* pour [ʎ] et *nn* pour [ɲ], d'origine castillane-léonaise (correspondant à l'évolution des géminées dans le centre et l'est de la Péninsule). Ces graphies apparaissent cependant dans des documents postérieurs transcrits dans le livre de la Chancellerie, mais elles y sont rares. De même, c'est dans un cas isolé que nous trouvons *nn* dans la *Notícia de Torto* (*quinnōs*). Nous verrons qu'on rencontre ces notations un peu plus fréquemment dans les chartes privées de certaines régions. Quant à la graphie *gn* de *segnos* — due à l'évolution de ce groupe latin dans toute la Romania occidentale — elle est rare en Espagne (Menéndez Pidal, *Orígenes*, § 44), excepté en Catalogne. Au Portugal, elle est assez fréquente dans les documents copiés dans la Chancellerie royale durant une période précédant immédiatement l'adoption de *nh* et, après l'introduction de cette graphie, avant que celle-ci ne se généralise. Je relève les exemples *cognoçuda*, *segnor*, *tègna* dans une charte de 1265, telle qu'elle a été copiée dans le *Livro das Doações*, fol. LXXV v<sup>o</sup>-LXXVI (deux autres copies de la même charte, qu'on trouve dans le cartulaire de D. João de Portel, présentent, dans les mêmes mots, d'autres transcriptions du même son : *conoçuda* et *coñuçuda*, *señor*, *tena*, *AHP*, IV, p. 304-307). *Gn* est fréquent dans le mot *pegnorar* (où cette graphie est étymologique) et dans quelques autres mots, à côté de *nn* et *n*, dans les *Foros* de Garvão (datés de 1267).

Après les chartes de 1255, on trouve dans le *Livro das Doações*, un autre document rédigé en 1260 (fol. XLIII v.) où l'orthographe employée est encore la même.

Les premiers exemples de *lh* et *nh* — donc de la nouvelle orthographe — apparaissent, isolés, dans la charte de 1265 dont j'ai parlé au sujet de *gn* : on y relève presque à la fin, *senhor* et *lha* (fol. LXXVI a). Dans la plus grande partie du texte, qui est assez long, les copistes se servent des autres graphies que j'ai citées. Quelques chartes de 1266 (fol. LXXXIII) et de 1269 (fol. xcii v<sup>o</sup>) ne présentent que des exemples de l'ancienne

orthographe. Mais dans un document de 1269 (fol. xciv v°), on lit *tenha*, et dans une charte rédigée à Coimbra dans la même année de 1269 (fol. xcvi v°-xcvii), il y a non seulement *uenha*, *castanhas*, *mealhadas*, mais aussi *asnho* (pour *asno*), *almedinha* (pour *almedina*), *ennho* (pour *enno*), *venherē* (sûrement pour *vêherē* ou *vêerē*), ce qu'on doit certainement expliquer comme conséquence de l'hésitation initiale dans l'emploi des nouvelles graphies. Dans d'autres textes encore ce type de graphies est fréquent : dans la chancellerie elle-même on en trouve un bon exemple dans un texte de 1278 (Doação da Lourinhã), copié au fol. cxliiii.

La nouvelle orthographe, avec de rares hésitations, est celle d'un autre doc. de 1269 (fol. xcviiii). Mais l'ancien système est encore respecté en général dans une série de documents de 1270 (fol. xcviiii v°; cependant *senhas* fol. ciiii), 1271 (fol. cx v°), 1272 (fol. cxii v°), 1275 (original rédigé à Beja, fol. cxviii v°) et 1273 (fol. cxxiii r°, original rédigé à Panoias). Les nouvelles graphies se retrouvent au fol. cxxiii v° dans un document de 1273 et, à partir de ce moment, ce sont les notations modernes des palatales que nous relevons dans la majorité des cas. Il n'y a qu'une charte, de 1274, copiée sur les folios clv-clvi, qui forme une exception importante à cette règle. (Une charte portant la date de 1257, mais copiée après une autre de 1274, emploie au contraire la nouvelle orthographe : on doit sûrement l'attribuer au scribe de la chancellerie qui a modifié l'original).

C'est donc *entre 1265 et 1275* qu'on peut placer la réforme orthographique dans la Chancellerie royale. En dehors de cette Chancellerie et à l'appui de ces dates, il faut indiquer que, dans le *Livre de D. João de Portel*, majordome et favori du roi, livre écrit probablement (au moins en partie) par les scribes de la Chancellerie de son maître, le plus ancien exemple de *lh* se trouve dans une copie de la même charte de 1265 qui nous a fourni le premier exemple cité plus haut, mais à une autre place : *demoslha* (à côté de *concello*, *uello*, *naualla*, *fillo*, *de lla* (*AHP*, IV, p. 304-307). Quant aux plus anciens exemples de *nh*, graphie qui n'est pas employée dans ce document, je les trouve dans la copie d'une charte royale rédigée à Coimbra en 1264 : *uenhan* (à côté de *uenam*) et *ponha* (mais *cônuçudos*), *ponha* (*AHP*, IV, p. 296-7). (Dans ce même document : *concello*, *llis*.) *Lh* et *nh* apparaissent, vers la fin du cartulaire, dans un document daté de 1262, mais copié certainement beaucoup plus tard, comme l'a déjà supposé M. E. B. Williams (*From Latin to Portuguese*, p. 22 n.).

Depuis longtemps, l'introduction de *lh* et *nh* dans l'orthographe portugaise est considérée comme un reflet de l'influence provençale sur la culture portugaise de l'époque. En 1861, Milá y Fontanals, *De los trovadores en España* supposait déjà cette origine, suivi en cela par F. Diez, *Über die erste portugiesische Kunst- und Hofpoesie* (Bonn, 1863, p. 35-36). En 1888, dans sa contribution au premier volume de la *Grundriss der romanischen Philologie* de G. Gröber, J. Cornu affirmait sans hésiter : « Die Schreibungen *nh* et *lh* zur Bezeichnung der mouillerten Laute sind der altprov. Orthographie entlehnt » (p. 717).

Cependant, Pedro de Azevedo doutait en 1900-1901 de cette origine et, dans une intéressante note intitulée *A respeito da antiga ortografia portuguesa* (*RLu*, VI, p. 261-268), il préférait supposer que les combinaisons *lh* et *nh* avaient été inventées indépendamment en Provence et au Portugal; dès 1908, il semblait avoir changé d'opinion (*RLu*, XI, p. 84). Carolina Michaëlis (*Cancioneiro da Ajuda*, I, p. xv, n. 4), Menéndez Pidal (*Orígenes*<sup>3</sup>, p. 52 et 55) et Williams (*FLP*, p. 23) considèrent comme sûre l'origine provençale de ces notations. M. Williams rappelle à ce sujet, avec raison, l'importance d'une charte rédigée à Coimbra en 1281 et publiée par P. de Azevedo (*RLu*, VII, p. 73-74), charte où l'on trouve *nh* pour [y] dans le mot *senhor*, mais toujours *ll* ou *l* pour [l], sauf dans le nom d'un témoin qui est un nom propre provençal : *Hugo de Vidalhac*. Le fait que, pour cette manière de représenter les palatales, il n'y a pas d'antécédents connus dans toute la Péninsule hispanique centrale et occidentale (v. M. Pidal, *Orígenes*, *loc. cit.*), le fait aussi que cette graphie existait dans le domaine occitan depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle (d'après A. Thomas, *Romania*, XXXV, p. 108; dans *Les plus anciennes chartes en langue provençale* de C. Brunel, Paris, 1926, je ne trouve pas d'exemples de *lh* et un seul exemple de *nh*, *Monrunho*, dans la dernière charte, vers 1200-Auvergne, p. 344) et qu'elle apparaît en premier lieu dans la Chancellerie royale et seulement plus tard, peu à peu, ainsi que nous allons le vérifier, dans les différentes régions, tout cela rend, me semble-t-il, indiscutable la thèse de l'origine provençale.

La réforme de l'orthographe portugaise a eu une conséquence sur laquelle il faut insister : jusqu'à son adoption, il n'y avait, dans cette orthographe, aucun trait particulier par rapport à celle des documents léonais et castillans. Le *tilde* placé sur une voyelle — qui est de nos jours une de ses particularités — s'employait constamment dans les chartes non portugaises comme abréviation de *n*. L'introduction de *lh*



et de *nh*, symboles inconnus dans les autres régions hispaniques, a établi une distinction remarquable qui caractérisera désormais au premier abord les textes rédigés au Portugal.

Si nous laissons de côté les documents transcrits dans le livre de la Chancellerie royale et si nous parcourons quelques chartes écrites dans les alentours de Lisbonne à la même époque, nous remarquons que l'exemple de la Chancellerie n'a pas tardé d'être suivi par les notaires de la région. Dans deux documents rédigés à Sintra en 1266 et 1272 (*RLu*, IX, p. 266-7 et 268), les graphies *lh*, *nh* ne se trouvent pas encore, mais *nh* apparaît déjà à côté de *n* dans deux chartes de Chelas (aux portes de Lisbonne), datées de 1273; *lh* fait aussi son apparition dans une de ces deux chartes (*vinha* et *vina*, *mergulhadores*, *uelha*, *melhoria*, *RLu*, IX, p. 268-9; *uinha* et *conuçuda*, mais *moler*, *RLu*, IX, p. 270). La copie d'un document de Sintra de 1270, dans le cartulaire de D. João de Portel, contient un exemple de *lh* (*carualho*), à côté de plusieurs *ll* et *l* (*moller*, *fillo*, *llis*, *barale*, *AHP*, V, 464), et un autre de *nh* : *tenha*, à côté de *n* dans *vina* (*RLu*, *ibid.*). Ces graphies peuvent cependant être dues au copiste qui a transcrit ces documents. Un document de Lisbonne, 1281 ne contient encore que *l* (*miloramentos*) et *n* (*conoscã*) (*RLu*, VII, p. 73-74).

Quelques chartes des dernières dix années du siècle nous font voir la grande diffusion de la nouvelle orthographe. On trouve cependant encore *l*, *n* et *ñ* (par exemple : *ly*, *filar*, *ffilos*, *lyna*, *senor* au milieu de très nombreux *lh*, *nh* à Azambuja, 1292, *RLu*, IX, 271-273, *moler*, *moloradas*, *toler*, *conoscã*, *penorar*, à Chelas, 1296, *RLu*, IX, 274-275) et même *ll* (*moller*, *fillo*) à côté de *lh* (*lbe*) en 1309, à Alcoentre (Estremadura) (*RLu*, VII, p. 73-75). Il y a, d'autre part, de curieux spécimens d'une orthographe complètement aberrante employée par la Chancellerie par exemple dans un document rédigé à Chelas en 1296 (*RLu*, IX, 274) où [y] est représenté soit par *n* (*conucuda*) soit par *nd* (*vinda*, *tenda*), [l] par *l* (*Julo*, *melor*) et où l'on relève plusieurs autres traits graphiques très peu fréquents. Dans d'autres chartes, on trouve, pour le son [y], un tilde sur la voyelle précédente, tandis que *n*, tantôt suivi de *h*, tantôt seul, peut être remplacé par *h* ou supprimé : *vinha*, *ṽhas* et *ṽas* dans un doc. de Chelas, 1296 (*RLu*, IX, 274-275), *s̃ehor* à Azambuja, 1298 (*RLu*, IX, 275-276), *ũhas* et *uiha* Chelas (?) 1299 (*RLu*, IX, 276). D'autre part, les exemples de *lh* représentant le son [l] ne manquent pas dans quelques chartes de cette région : *segelho*, *segelhar*, *achelhas*, *polho*, Azambuja, 1292



(*RLu*, IX, p. 271-3), *achelhas*, *coyrelhas*, *coyrelha*, *seelhos*, Chelas, 1299 (*RLu*, IX, p. 276).

Dans la collection assez abondante de documents de Chelas et de Lisbonne, de la dernière année du XIII<sup>e</sup> siècle et des premières années du XIV<sup>e</sup>, publiée par P. de Azevedo dans l'*AHP*, III, p. 5-25, je ne trouve plus que *lh* pour le son [l] et *nh* pour le son [ɲ] (quelquefois *n* est représenté par le tilde et *h*, très rarement par le tilde sans *h*, par ex. *ṽiha*, *ṽia*).

Dans l'Alentejo, à Avis — siège d'un ordre militaire du même nom — les exemples des graphies modernes de *lh* et *nh* apparaissent de très bonne heure. On trouve *lh* dès l'année 1269 : *naualha*, *conçelho*, à côté de *moler*, les (*RLu*, IX, 267). La graphie *nh*, qui ne figure pas encore dans cette charte (où on lit : *cunucuda*), se trouve déjà dans une autre, due à un même notaire et rédigée en 1273 : *vinhas* à côté de *quinoeyros* (dans la même charte : *molher* ; *RLu*, IX, 269-270). Dans les copies de documents rédigés dans cette province, copies qu'on trouve dans le *Livre de D. João de Portel*, j'ai recueilli l'exemple *tenham* (à côté de *conuçuda*, *vinas*, *enpenorar*, etc.) dans un document d'Avis, 1268, écrit précisément par le notaire qui a écrit les documents originaux cités ci-dessus (*AHP*, IV, 388) ; il n'y a au contraire pas de *lh* dans ce texte (*moller*, *ouellas*, *alenar*, *mellioramentos*).

Dans le même livre se trouve un exemple antérieur de *nh* dans le mot *gadanho*, sobriquet d'un des témoins, dans une charte de Monsaraz 1265 où, dans tous les autres cas, on relève d'autres graphies pour le son [ɲ]. Il s'agit toujours de la charte dont la confirmation royale, copiée dans le *Livre de la Chancellerie*, nous a fourni le premier exemple de cette orthographe. Il est un peu douteux que la graphie *nh* ait pu figurer dans le document original. Dans un autre texte de Monsaraz, daté de 1267, il n'y a aucun cas de *lh* ni de *nh* (*AHP*, IV, 385).

J'ajoute, en ce qui concerne l'Alentejo, que le ms. des Foros de Garvão, copié à Alcácer do Sal dans cette même année de 1267, suit le système orthographique ancien. C'est exactement ce qui s'observe dans quelques chartes issues de l'ordre de Santiago (auquel appartenait Alcácer), datées de 1268 et copiées dans le *Livre de D. João de Portel* (*AHP*, V, p. 60-61).

La nouvelle manière de transcrire les palatales semble donc pénétrer dans l'Alentejo au cours d'une période qui a suivi immédiatement l'année 1268, c'est-à-dire très peu de temps après son adoption par la Chancellerie royale. Son introduction dans l'extrême sud du royaume, dans l'Algarve, est probablement plus tardive. Parmi les rares textes prove-

nant de cette région, que j'ai pu analyser, il en existe un, de Loulé, 1277, dans lequel le son [ʎ] est toujours représenté par *ll* ou par *l* (*fillas, moler, mirala, nimigalla, conçello, mellorado*), le son [ɲ] par *n* ou par *ñ* (*conponã, señor, conponãmos*) (*RLu*, IX, 270-271), et un autre de 1309, Albufeira, où le notaire emploie encore habituellement *l* pour [ʎ] et toujours *n* pour [ɲ] : *esbulades, esbulamento, conselo, ffilou, lj, las* et seulement *Julho; penor, Senor, penorê, teno* (*AHP*, III, 24-25). Il est vrai qu'à Silves, cette même année, un autre notaire n'employait plus que *lh* (*Julho, lha, lhe*) et *nh* (*Senhor, vizinho*) (*AHP*, III, p. 8). Dans une charte datée, dans la même ville, de 1308, on remarque que la graphie *lh* était encore récente et mal connue : elle *y* est incorrectement employée dans les mots *uilha, lber, totalhas* (à côté de *concelho, lhe, velho, lho, semelhaua*) (*AHP*, III, 6-7).

En abandonnant le Portugal au sud du Tage et en fixant notre attention sur les documents de la même époque provenant de deux monastères du nord, nous remarquons que les innovations graphiques de la Chancellerie royale semblent atteindre cette région avec quelque retard. Ainsi, dans un groupe assez nombreux de chartes provenant d'une partie de la province de Beira située immédiatement au sud du Douro et rédigées au monastère de Ferreira de Aves ou dans des localités voisines, on observe que *l* ou *ll*, *n*, *nn* ou *ñ* sont les graphies normales des palatales jusqu'aux environs de 1290 (*filo* et *cõnuçada* [*sic*], *tenades, uenna* à Ferreira de Aves, 1270, *RLu*, VIII, 39; *botelo* et *cõnoscã* à Ferreira de Aves, 1270, *ibid.*, p. 40; *filo* et *conpona* à Lamego, 1271, *ibid.*, p. 40-41; *filo* et *conuçuda, vîna*, Ferreira de Aves, 1274, *ibid.*, p. 41-42; *muler* et *quinũ, cunuçada*, Penalva do Castelo, 1275, *RLu*, VII, p. 61-62; *conçelo, concelo* et *uenã, uena*, Aguiar da Beira, 1276, *RLu*, VIII, p. 43; *conucuda, vîna*, Ferreira de Aves, 1280, *RLu*, VII, p. 63; *fillo* et *uîna, vîna, gaaneia*, Ferreira de Aves, 1281, *ibid.*, p. 63-64; *lli, fillou, Botello, llo, jullo* et *conoscã, señor, Juyño, Sátão*, 1281, *ibid.*, p. 64). Cependant, un exemple isolé de l'emploi de *lh* se trouve déjà dans un document de Ferreira de Aves, 1274 (*RLu*, VIII, p. 42) : *molher*, à côté de *uala* et de *conocida, quinon*. Il existe aussi un exemple isolé de *nh* dans un document de Celorico, 1275, où l'on relève : *conponha*, à côté de *alear* et même de *filio*, avec l'ancienne orthographe *li*, qui n'apparaît dans aucun autre document de cette série (*RLu*, VII, p. 62).

Ce que nous venons de dire semble indiquer que les nouvelles graphies étaient connues — sûrement à travers les diplômes royaux — à partir de 1274 environ, mais que, de la part des notaires de la région, elles ont

rencontré une résistance prolongée. Ce n'est que dans des chartes de 1292, 1293 que nous trouvons d'abondants exemples de *lh*, *nh*. Et, là même, l'ancienne graphie *n* subsiste souvent à côté des graphies nouvelles (*auãngelhos*, *uelho*, *lho*, *lhy* et *testemonho* mais *pineiro*, *senor*, *conphaneiros*, Ferreira de Aves, 1292, *RLu*, VIII, 43-44; *molher*, *milho*, *tolha*, *lhy* et *conoscã*, *quihentos*, Ferreira de Aves, 1293, *RLu*, VIII, 44-45).

A propos de la Beira, je mentionnerai encore le beau manuscrit qui contient les traductions des *Flores de las leyes* et du *Fuero Real*, ainsi que les *Foros e Costumes da Guarda*, et qui a été copié, certainement pour cette ville, entre 1273 et 1282. Une analyse de la graphie de la traduction des *Flores de las leyes* nous fait remarquer la présence assez fréquente de *lh* et *nh*, en lutte avec les graphies *ll* et *l*, *nn* et *n* (de même *gn* dans le verbe *cognoscer*, *cognosceu*, etc.). Par exemple : *acoller*, *collen*, *colleo*, *colleyto*, *escollesse*, mais aussi *escolher*; *concello(s)*, mais aussi *côcelhos*; *consello*, *côsel-lado* et *conselho*, *côselha*; *fillo(s)*, *filla(s)* et *filho(s)*, *filha(s)*; *sennor(es)*, *senor(es)* et *senhor(es)*, *senhur(es)*, *sennhor*; *teno* et *tenha*, *tenhades*; *conoscer*, *conosceu*, *conoçada* et *conhocêças*, etc. *Lh* apparaît avec la valeur de [l] dans *seelho* et *reuilhia* (à côté de *selo* et *reuelia*) et il est très fréquent dans les formes pronominales : *aquelhes*, *aquelhas*, *aquelho*, *delhe(s)*, *delha(s)*, *elhe(s)*, *elha*, *todolhos*, *totalhas*, *volhos*. L'abondance de cette graphie dans les pronoms doit s'expliquer à mon avis, par l'influence des formes de l'article — auxquelles il était devenu habituel d'ajouter *h* initial — sur les formes terminées en *-o*, *-a* et par celle de ces dernières sur les formes en *-e*. (Je puise les exemples cités dans la thèse de licence dactylographiée de M<sup>me</sup> Maria Manuela Fialho Cavaleiro Miranda, *Estudo fonético, morfológico e sintáctico, acompanhado de um glossário, da versão portuguesa de « Flores de las leyes »*, Lisbonne, 1958.)

Une série de chartes provenant du monastère de S. João de Pendorada, sur le Douro, près de Baião (actuel district de Porto), c'est-à-dire d'une région située à l'ouest de celle de Ferreira de Aves, confirme ce que nous avons observé sur les documents précédemment pris en considération. Ainsi *lh* et *nh*, comme notation des palatales, ne se trouvent, à une exception près, que dans les chartes postérieures à 1279 (fin du règne d'Alphonse III). Cette exception n'a d'ailleurs rien à voir avec le langage et l'orthographe de la région et confirme la règle : il s'agit d'une charte de l'archevêque de Braga, datée de 1278 et rédigée dans cette ville. On y lit : *melhor*, *lhys*, *lhy*, *linhagê*, *côuenhauil*, *uenha*, *testemunho*. La Chancellerie de l'archevêque imitait la Chancellerie royale. Quant aux

notaires de la région de Baião, ils ont continué à employer régulièrement *l* et même *ly* (rarement *ll*) jusqu'à environ 1280 : *moler, filo* \*Pendoradá, 1272 (*RLu*, XI, p. 85), *filo, Julo, moler* Bemviver, 1277 (*ibid.*, p. 87-88), *les* Lafões, 1278 (*ibid.*, p. 88-89), *filos, filo, file, ouelas* et *alyos* Sanfins et Paiva, 1278 (*ibid.*, p. 90), *moler* Lamego, 1278 (*ibid.*, p. 91), *moler, muler, njmjgala, fillar, li*, dans une charte non datée de Pendorada (*ibid.*, p. 92-93), *foladela, li, les, uela*, dans un autre document sans date (*ibid.*, p. 93-95).

C'est dans une « inquirição » du temps de D. Denis, postérieure par conséquent à 1279, qu'on trouve pour la première fois, dans ce groupe de textes, l'orthographe mixte *uellha*, à côté de *les, llj, fillado, nêllur*. Dans un document qui n'est pas daté, mais sans doute postérieur, on trouve *filho* et *molher*.

Pour ce qui est de la transcription de la palatale [y], c'est toujours *n, ñ, gn* qu'on relève dans les chartes de Bemviver, 1277 (*espinel, senior, conosca*, *RLu*, XI, p. 87-88), Lafões, 1278 (*senorio, senos, ueña, companeyro, conuçada* et *cognosciam, recognocimêto*, *ibid.*, p. 88-89), Sanfins et Paiva, 1278 (*conoçada, conozuda, senos, tena, senior*, *ibid.*, p. 90), \*Pendorada, deux documents sans date (*conosçença, teno*, *ibid.*, p. 92-93 ; *uina, senus, senos, senas, senur*, *ibid.*, p. 93-95). La graphie *nh* apparaît dans l'*inquirição* du temps de D. Denis citée à propos de *lh*, mais là encore, on trouve plus souvent la forme mixte *gnh* qui indique la transition que la forme simple *nh* qui n'est attestée qu'une seule fois : *penhorar* à côté de *pegnhorar, Brughedo* (une fois *maniadigo*) (*RLu*, XI, p. 91-92). Dans le document sans date où nous avons toujours trouvé *lh*, il n'y a pas d'exemples de *nh* ; le son palatal est toujours transcrit *n* dans *sanoane* (2 fois) (*ibid.*, XI, p. 95).

Il faut encore rappeler ici le document de Coimbra, 1281 — déjà cité au sujet de l'origine provençale de *lh* — où l'on trouve *nh* dans *senhor*, mais encore couramment *l* ou *ll* pour le son [l] : *li, fillado, fillara, Suillães* ; l'unique exemple de *lh* se présente dans un nom propre provençal : *Vidalhac*.

Je citerai, pour conclure ce sondage dans les graphies des documents portugais du XIII<sup>e</sup> siècle, une charte qui n'appartient cependant qu'au siècle suivant. Il s'agit d'un document rédigé en 1350 par le notaire du roi du Portugal à Monção, petite ville sur la frontière de la Galice. Pedro de Azevedo qui a publié ce texte (dans la *RLu*, VI, p. 264-265) a déjà remarqué que son orthographe ne correspondait en aucune façon à l'or-

thographe de la plupart des documents portugais du XIV<sup>e</sup> siècle, mais à celle de certaines chartes de la fin du XIII<sup>e</sup>. C'est encore *ll* que le scribe emploie normalement pour représenter [l] : *fillas, mellor, vellos*, et *n* pour représenter [n] : *guanara, sobrino, tyna, vesyno, vyno*. A ces notations on ne peut opposer que *lhy, carualhal* et *senhor*.

D'après le même article de P. de Azevedo, *fillos, moller* se trouvent encore à Valença en 1402 ; *visinos*, à Melgaço en 1395.

Ces villes subissaient évidemment l'influence de la Galice : bien que portugaises du point de vue politique, elles ont longtemps appartenu à l'évêché de Tuy. Or la Galice, indépendante de l'autorité politique du Portugal et isolée, dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, des courants culturels qui parcouraient le territoire voisin, n'a jamais accepté les nouvelles graphies qui, avec plus ou moins de résistance de la part des scribes locaux, étaient en voie de généralisation au Portugal.

Il est en effet inutile de chercher dans les collections de documents de M. Spomer ou de Martinez Salazar des exemples de graphies provençales. La Galice a maintenu les notations *l* et *n*, ou adopté les graphies *ll* et *nn* qui, d'origine léonaise-castillane, ont aussi été employées pendant un certain temps au Portugal. Deux systèmes différents, deux traditions diverses se sont opposés dès lors dans la graphie de ces deux formes du portugais. Une frontière « graphique » est née, frontière que seules quelques tentatives très récentes ont essayé de faire disparaître par l'acceptation de *lh* et *nh* pour la notation du galicien moderne.

En ce qui concerne nos observations relatives à l'intérieur du Portugal, je crois que, malgré l'insuffisance des matériaux analysés qui ne nous permet pas de tirer de ces exemples des conclusions définitives, on peut reconnaître, du point de vue qui nous intéresse, entre la cour, installée déjà généralement au centre du pays (à Coimbra ou à Lisbonne), et certaines régions du sud, des relations plus intimes qu'entre cette même cour et le nord du royaume. L'étude de l'expansion des graphies semble révéler une certaine résistance des notaires du nord, et surtout du nord-ouest (régions le plus anciennement peuplées) à accepter les innovations graphiques répandues par la Chancellerie installée dans le sud, tandis que, au contraire, les notaires d'Avis ou de Monsaraz, dans l'Alentejo — région récemment repeuplée — n'ont pas hésité à les adopter aussitôt qu'ils en ont pris connaissance. Le retard de l'Algarve, définitivement reconquis vers la moitié du siècle, s'explique par l'isolement relatif dans lequel s'est tou-

jours maintenue cette province — ou ce royaume, pour employer le langage de l'époque — annexée au royaume de Portugal.

Cette différence entre le Portugal peuplé de longue date, essentiellement renfermé et conservateur, et le Portugal reconquis et repeuplé pendant les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, essentiellement innovateur, a du point de vue linguistique une importance sur laquelle je crois qu'on n'insistera jamais assez. J'ai déjà essayé d'attirer l'attention sur cette importance à une autre occasion à propos de la distribution de différents types lexicaux.

Il est vrai que, dans les documents de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, cette opposition n'apparaît pas encore aussi clairement que sur les cartes lexicales ou sur certaines cartes phonétiques modernes. Toutefois l'emploi de différentes graphies pour un même son, dont je viens de m'occuper, la reflète mieux que les quelques traces de la phonétique ou de la morphologie locales qui transparaissent dans la langue écrite. Ces traces sont difficiles à dégager et ne semblent pas nombreuses, mais je crois qu'il est possible d'en signaler quelques-unes et je voudrais en présenter au moins un exemple. Certaines innovations qui caractérisent les parlers méridionaux actuels, et qui en certains cas sont devenues propres à la langue littéraire ou normale, devaient déjà se manifester à cette époque dans quelques zones du sud et du centre du Portugal. On en remarque des reflets dans la graphie des chartes. Quelques-uns des exemples que je vais citer ne sont pas nouveaux : depuis longtemps ils ont été relevés, mais ils me semblent trop souvent oubliés.

Une des innovations les plus importantes, sinon la plus importante, des parlers méridionaux portugais est, comme on le sait, la confusion en prédorsales /ʃ/ et /ʒ/, des sons initialement différents correspondant aux graphies *s-*, *-ss-* : /ʃ/, et *c<sup>eni</sup>*, *ç* : /tʃ/ ou /ʃ/ ; *-s-* : /ʒ/, et *-z-* : /dʒ/ ou /ʒ/. Il s'agit là d'un phénomène que la plupart des auteurs espagnols appellent *seseo* et *ceceo*, mais qu'il serait plus exact d'appeler, comme l'a fait récemment Diego Catalán (*El çeçeo-zezeo al comenzar la expansión atlántica de Castilla*, *Boletim de Filologia*, XVI, 1957, p. 306 et suiv.), *çeçeo-zezeo*, quand on parle de la première phase du phénomène espagnol et de la phase finale du phénomène portugais (sans dévoisement de *z*), et *çeçeo*, quand on parle de la phase finale de l'évolution espagnole (avec dévoisement de la sifflante sonore). En effet il s'agit, en Espagne comme au Portugal, de la généralisation de la prononciation de l'ancien *ç* ou *c<sup>eni</sup>* et de l'ancien *z*.



Le *çeçeo-zezeo* ou *çezeo* andalou, tout à fait identique, dans sa première étape, à celui du Portugal méridional, a été l'objet, ces dernières années, d'une série d'études fondamentales d'Amado Alonso (*Historia del «ceceo» y del «seseo» españoles*, *Thesaurus*, VII, 1951, p. 31 et suiv.), de R. Lapesa (*Sobre el ceceo y el seseo andaluces*, *Miscelánea-Homenaje a André Martinet*, I, La Laguna, 1957, p. 67 et ss.) et de D. Catalán (étude citée). Ces études — surtout les deux dernières — admettent, pour le commencement de la transformation en Andalousie, une date beaucoup plus reculée que celle qu'on attribue généralement à ce changement; elles se basent sur des graphies de textes souvent non littéraires. Ainsi, M. Lapesa cite des exemples de *-s* final de mot ou de syllabe au lieu de *-z*, dans une charte de 1419; de *ç* au lieu de *s*, dans un manuscrit antérieur à 1445 et dans la *Gaya* du sévillan Pero Guillén de Segovia, de 1475; d'abondants *-z* au lieu de *-s* (et *-s* au lieu de *-z*) en 1487; *ç-* au lieu de *s-* en 1495, etc. (p. 72-73). D. Catalán présente de nombreux exemples de confusions graphiques de la fin du xv<sup>e</sup> siècle et du commencement du xvi<sup>e</sup> (p. 321-322).

Aucun des auteurs indiqués n'a essayé de rapprocher ou de comparer dans le détail la transformation phonétique qui s'est produite en Andalousie et celle qui a eu lieu dans les régions voisines du sud du Portugal; leur coïncidence est pourtant frappante. M. Lapesa se limite à dire : « Con esta simplificación el andaluz llevó a cabo un proceso análogo al que antes había tenido lugar en francés y en provenzal e idéntico al que por la misma época estaba ocurriendo en portugués » (p. 70).

L'expression « por la misma época » qu'on vient de lire n'est cependant pas complètement juste, ainsi que nous allons le démontrer. Déjà en 1907, lorsqu'il publia ses *Documentos portugueses do Mosteiro de Chellas* (*RLu*, XI, p. 260-261), Pedro de Azevedo fit remarquer la présence, dans les documents de cette série, de plusieurs exemples de confusions graphiques entre *s-* et *ç* ou *ç<sup>e</sup>i*, *-s-* et *-z-*, comparables à celles que MM. Lapesa et Catalán recueillent dans les documents andalous du xv<sup>e</sup> siècle. On trouve dans des documents écrits aux alentours de Lisbonne les notations suivantes : *mez* et *compozisom*, 2 fois (pour *composizom* ou *composiçom*), dans une charte de Sintra, 1266 (on pourrait douter de la validité du dernier exemple, en pensant qu'il s'agit d'une espèce de métathèse graphique, mais rien de semblable ne peut s'appliquer au premier exemple, qui se trouve dans le même document), *mez* dans une autre charte de Sintra, 1272, *prezença* à Azambuja, 1293, *synqy* à Chelas,

1296, *tresentos, uesibo*, à Chelas, 1299. Dans un document rédigé à Loulé, dans l'Algarve, en 1277, il y a trois cas : *susesores, prezentes* et *mez*. Dans d'autres documents de cette même région et de cette même époque, je trouve : *parese* à Silves, 1308 (*AHP*, III, p. 6-7), *prezença*, à Silves, 1309 (*ibid.*, p. 8), *pareseo* à Albufeira, 1308 (copie faite à Lisbonne, 1309, *ibid.*, p. 7-8). Dans un groupe de documents de Lisbonne : *quizesse*, 1311 (*ibid.*, p. 9-11), *quizerô*, 1311 (p. 11) (mais peut-être s'agit-il ici de graphies dues à l'influence de *fizesse, fizerô*). Dans des documents de Chelas, 1313 (*ibid.*, p. 15) et de Lisbonne, 1325, et 1331 (*ibid.*, p. 21-22), l'*s* qu'on trouve, dans des formes comme *fesestes, fesesse, tresentos, uasias, ffasemos, rrasô, rasôar, diser*, est probablement un *s* à trait supérieur droit, équivalant à  $\zeta$ , que P. de Azevedo, comme la plupart des paléographes de son temps, devait représenter par *s*).

Ces nombreux exemples se soutiennent mutuellement. Leur autorité s'accroît lorsqu'un sondage, comme celui que j'ai fait dans des chartes provenant de plusieurs autres régions du Portugal, prouve que rien de semblable n'y apparaît. Seuls des documents rédigés dans la Galice révèlent quelques exemples qui doivent être comparés à ceux que je viens de citer. Dans la partie publiée de la collection de Margot Sponer je trouve : *ffasia, ffaser, ffasendeyra, ffasen, praser* (2 fois), *praso* dans une charte de Castroverde, Lugo, 1260 (*AOR*, VII, p. 129-130); *rrays, ffaser, fesese*, à Sinde, Pousada, Lugo, 1309 (*ibid.*, p. 158-159); *jasen, faser, dusentos, bisinhos* à Monforte, Lugo, 1421 (*ibid.*, p. 172-173); *jas*, 2 fois, à Monforte, Lugo, 1494 (*ibid.*, p. 182-183). A ces formes galiciennes il faut associer celles du document de Monção, 1350, publié par P. de Azevedo (*RLu*, VI, p. 261-265) : *des, tresentos, vesyno, uos, pas, ffas, faser, joyso, dosentos*, et celles que le même auteur a trouvées dans des documents de Tuy, 1341 (*trese, visio*), 1354 (*razô, tresentos*), 1354 (*juys, tresentos*), 1356 (*fesese, tresentas*), 1360 (*desembro, visino*) et de Valença, 1377 (*quinse, tresentos*), 1388 (*voses*), 1391 (*disia, jasem*) et Melgaço, 1395 (*visinos*) (v. *RLu*, VI, p. 266).

Il existe, certes, aujourd'hui de vastes régions de *çeço* en Galice (v. A. Zamora Vicente, *Geografía del seseo gallego, Fil.*, III, 1951, p. 84-95), mais j'hésite à accepter les anciennes graphies comme des témoignages du commencement de cette transformation. Contrairement aux formes qu'on trouve dans le sud du Portugal, celles-ci ne présentent que des exemples de *s* au lieu de  $\zeta$  (en position intervocalique ou finale). Malgré le soin mis par M. Sponer à distinguer les différents types de *s* :



*f*, *σ*, *̄s*, et *s*, je me demande si, dans ces mots, on ne trouve pas tout simplement des exemples de l'emploi normal d'une forme spéciale de *s* à trait supérieur droit qui vaut normalement *ç*. P. de Azevedo, comme je l'ai déjà dit, représentait habituellement ce *̄s* par *s*.

Mais, quant au Portugal méridional, y compris les alentours de Lisbonne, je ne vois pas de motifs pour douter, vu le nombre et la variété des exemples (-*ç* au lieu de -*s*, -*s*- au lieu de -*ç*-, -*ç*- au lieu de -*s*-, *s*- au lieu de *c*-), de ce fait que la simplification du système des sibilantes par la confusion de *s*-, -*ss*- avec *c*, *ç*, et de -*s*- avec -*ç*- était en train de s'y produire dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Le provençal l'avait accomplie, à ce qu'il semble, pendant le XII<sup>e</sup> siècle, le français pendant le XIII<sup>e</sup> (v. Amado Alonso, *De la pronunciación medieval a la moderna en español*, I, Madrid, 1955, p. 101-102).

Quant à l'andalou, devons-nous admettre que l'évolution n'y a commencé qu'à une époque proche de celle des premiers exemples recueillis jusqu'à présent, c'est-à-dire, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ou dans la première moitié du XV<sup>e</sup>? La comparaison avec les faits portugais semble inviter à reculer cette date.

En tout cas, je pense que, même s'il n'y a pas de rapport direct entre le phénomène méridional portugais et le phénomène méridional castillan, il y a au moins à la base des deux une cause commune. « La *mezclada población* de Sevilla era ambiente propicio para innovaciones de lenguaje », dit M. R. Lapesa (*loc. cit.*, p. 68). Nous pouvons parler tout aussi bien de la population extraordinairement « *mezclada* » de la région de Lisbonne et de la plus grande partie du sud du Portugal où, en plus des Galiciens et des Portugais du nord, des Mozarabes et des Maures du sud, il ne faut pas oublier la présence de nombreux groupes de colons francs et léonais.

Je ne voudrais pas terminer cet exposé sans faire une allusion rapide à une autre innovation dont je trouve des traces dans deux documents parmi ceux que j'ai étudiés. Il s'agit encore d'une convergence : de celle des anciennes finales nasales portugaises -*ô*, -*ã* et -*ão* en -*ão*.

Une étude assez récente (J. Inês Louro, *Origem e flexão de alguns nomes em -ão*, *Boletim de Filologia*, XIII, 1952, p. 37-65) a fait remarquer que l'*ã* final du mot *aluardan*, d'origine arabe, était déjà devenu -*ão* dans le langage galicien d'Alphonse le Savant, puisque celui-ci écrit une fois *aluardão* et fait rimer ce mot, dans ses *Cantigas de Santa Maria*, avec

*chão, verão* et *vilão* (dans un autre poème, le même mot écrit *aluardan* rime avec *an, dan, can, pan, vam*). On a signalé aussi (E. Williams, *From Latin to Portuguese*, p. 175) que, dans une chanson du troubadour Pero Barroso, Portugais émigré en Castille où il a vécu à la cour d'Alphonse X (v. Carolina Michaëlis, *Cancioneiro da Ajuda*, II, p. 394-398), un autre arabisme, le mot *foã* rime avec *en vãõ*, ce qui indique une prononciation *foãõ*. Comme dans d'autres poèmes *foam* se trouve en rime avec *am, prã, dam* et avec la terminaison du futur *-am*, on en a conclu, que, dans tous ces cas, *-ã* était déjà devenu *-ãõ* et que la convergence des finales nasales datait en portugais de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Je crois qu'il faut être très prudent en cette matière : si les exemples cités prouvent sans doute que la transformation des finales avait commencé à se produire pendant le XIII<sup>e</sup> siècle, ils ne nous disent ni quel était le nombre des mots atteints par cette tendance (il est curieux de remarquer que les deux exemples signalés sont des arabismes en *-ã*), ni surtout dans quels parlars et régions du portugais elle se faisait sentir. Il existe encore aujourd'hui de vastes régions du domaine linguistique portugais où la convergence en question n'a pas eu lieu ou a eu lieu sous une forme différente de celle du portugais littéraire (galicien *-on* et *-an* ou *-ao*, minh. *-õ* ou *-õu* < ancien *-õ* et *-ã*, *-ãõ* < moderne *-ã*).

Les textes non littéraires de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et du commencement du XIV<sup>e</sup> présentent normalement les terminaisons étymologiques *-õ* < *-one* ou *-unt*, *-ã* < *-ane* ou *-ant*, *-ãõ* < *-anu*, sauf dans les mots qui étaient des provençalismes et où *-anu* était alors représenté par *-an* (*-ã*). Cependant deux des chartes que j'ai étudiées contiennent de très curieux exemples de confusion. Elles ont été toutes les deux rédigées dans l'Algarve au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. Dans l'une, écrite à Silves en 1309 (*AHP*, III, 8) on trouve *tabeliõ, tabaliõ* et *tabaliã, dayõ* et *dayã*. Les formes normales sont *tabeliõ* et *dayã*. *Tabeliã* pourrait s'expliquer comme résultat de l'influence du mot d'origine gallo-romane *escrivan* (v. J. I. Louro, *loc. cit.*, p. 42). Mais comment expliquer la variante *dayõ* du mot *dayã*, lui-même d'origine gallo-romane, sinon comme résultat d'une oscillation ou d'une identification de ces deux terminaisons ? Un document d'Albufeira rédigé dans la même année 1309 est encore plus clair : on y trouve, en plus de *tabaliã* à côté de *taballiõ*, les formes *mhã* et *mhãa* (2 fois) pour *mãõ* (en plus des formes normales *capelã, aleymã, Jobã, entregarã, posison, entregarõ, diserõ, pitiçõ, forom, diserũ, fezerũ*, *AHP*, III, p. 24-25). Je pense que cette forme, qu'on doit sûre-

ment lire *mão*, nous indique que *-ão* était dans l'Algarve en 1309, la prononciation générale des anciennes finales en *-ã*, exactement comme elle l'était dans les arabismes cités des chansonniers du XIII<sup>e</sup> siècle. Pouvons-nous conclure, de la présence de ces exemples dans des documents de l'Algarve, à l'origine méridionale de cette transformation ?

Je n'oserai pas le faire en partant d'une base évidemment trop fragile. Seule l'étude d'un nombre de textes beaucoup plus élevé et appartenant à toutes les régions permettra peut-être de répondre un jour d'une façon définitive à cette question.

Luís F. LINDLEY CINTRA.